

ATTESTATION DE CONFORMITE

- MATIERES PREMIERES -

COSMOS

Cette attestation a été délivrée par ECOCERT Greenlife à la société :

SAS LAFAURE

LE GOT MAZEYROLLES
24550 MAZEYROLLES
FRANCE

dont les matières premières non biologiques (listées ci-après) ont été contrôlées conformes au référentiel :

COSMOS Version 3 (incluant toutes les sous-versions)

Cette attestation a été délivrée en accord avec les conditions générales de vérification des matières premières selon le référentiel Cosmétique COSMOS consultable sur le site internet de l'association COSMOS : <https://cosmos-standard.org/> et la conformité a été établie selon les critères relatifs aux matières premières contenus dans ce référentiel.

Fait à : L'Isle Jourdain,
le : 01/12/2022,

Emilie CHERHAL
Directrice Générale d'ECOCERT Greenlife



Valide jusqu'au : 31/12/2023

ATTESTATION DE CONFORMITE - COSMOS

Liste des matières premières approuvées de : **SAS LAFAURE**

PPAI : Physically Processed Agro-Ingredients (Agro ingrédient physiquement transformé)

CPAI : Chemically Processed Agro-Ingredients (Agro ingrédient chimiquement transformé)

NNI : Non Natural Ingredients (Ingrédients non naturels, origine pétrochimique)

PeMo : Petrochemical Moiety (Greffon pétrochimique)

CSPO : Matière première issue d'huile de palme/palmiste certifiée durable

Sans origine animale : Matière première conforme à l'évaluation complémentaire « Sans origine animale » en vigueur
L'astérisque * est utilisée pour identifier le nom commercial des matières premières concernées par les annexes II et/ou V du référentiel COSMOS.

Sauf exception, les références listées ci-dessous sont publiées sur la base de données en ligne des matières premières approuvées disponible au lien suivant : <http://ap.ecocert.com/ecoproducts>.

Nom commercial / INCI / Fonction	%PPAI	%CPAI	%NNI	%PeMo	Restriction	Approuvée depuis
ARGILE DU PERIGORD <i>Bentonite</i> Active ingredient <i>Sans origine animale</i>	0	0	0	0		01/01/2023

Valide jusqu'au : 31/12/2023

AVERTISSEMENT : La présente attestation a pour unique objet de permettre l'utilisation de la/les matière(s) première(s) dans un produit fini destiné à être certifié conforme au référentiel mentionné en première page. En aucun cas la présente attestation ne constitue une preuve de la certification à proprement dite de la conformité de la/les matière(s) première(s) à ce référentiel. Ainsi, la/les matière(s) première(s) listée(s) dans la présente attestation ne doit/doivent pas être qualifiée(s) et/ou commercialisée(s) comme matière(s) première(s) « biologique(s) » certifiée(s) selon le référentiel susmentionné.

L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est personnel au bénéficiaire mentionné ci-dessus. Il appartient au bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses propres clients soient informés des exigences et interdictions définies dans les conditions générales de vente concernant toute référence à l'agrément de la(des) matière(s) première(s) et qu'ils s'y soumettent.